

Les tâches ménagères,
une activité à partager en famille.



Questions

Q.1. Cette activité est-elle comptabilisée dans la production formelle ? Pourquoi ? Appuyez-vous sur le titre du document. Où pourrait-elle être classée ?

On est ici face à une activité domestique puisqu'il s'agit d'une activité « à partager **en famille** ». La famille sauf entreprise familial n'est pas un lieu où des rémunérations déclarées sont versées.

Q.2. Fléchez, si possible, certaines dimensions de cette activité qui seraient pourtant retenues dans l'économie formelle.

- ➔ L'homme représente la mobilisation de moyens humains
- ➔ Le balai représente la mobilisation de moyens matériels

La combinaison des deux permet de créer un service de nettoyage du sol.

Q.3. Quel aspect essentiel de l'économie formelle va faire que cette activité ne sera pas comptabilisée ?

La production effectuée est immédiatement autoconsommée et surtout ne donne lieu à aucun revenu déclaré.

Q.4. Donnez un exemple où cette activité pourrait être incorporée à la production officielle.

La famille ci-contre fait appel à une entreprise proposant des prestations de services ménagers. La personne envoyée sera déclarée et rémunérée par l'entreprise et produira un service de propreté. La famille paiera l'entreprise.

Q.5. A la suite de l'épidémie COVID-19, donnez des exemples d'activités informelles qui se sont intensifiées ou qui ont pu se substituer à des activités partiellement effectuées habituellement par l'économie formelle.

Même si des formes d'économie souterraine ont pu se développer dans la restauration, la fermeture officielle des restaurants (ou des cantines scolaires) a conduit chaque famille à davantage cuisiner.